

ASSEMBLÉE PRIMAIRE D'ICOGNE

## Une commune pleine d'énergie

**A l'ordre du jour** de l'assemblée primaire de la commune d'Icogne qui s'est déroulée le 21 juin: les comptes 2009 et le règlement intercommunal des taxis. Une assemblée sans problème puisque les comptes ont été approuvés et le nouveau règlement des taxis accepté.

### CHIFFRES CLÉS

Recettes de fonctionnement 4,63 MILLIONS

Charges de fonctionnement 3,36 MILLIONS

Marge d'autofinancement 1,27 MILLION

Investissements nets 770 000 FRANCS

Fortune nette par habitant 4808 FRANCS

Le Conseil communal annonçait par ailleurs d'excellents chiffres, avec une augmentation des recettes d'impôts de 600000 francs par rapport au budget. Une situation saine qui laisse apparaître une fortune nette par habitant de 4808 francs.

«C'est une bonne nouvelle pour nos administrés. Nous gardons le même coefficient, soit 1,2, mais nous passons de 140% d'indexation à 160%. Les impôts vont donc baisser», affirme Eric Kamerzin, le président de la commune.

**Des investissements autofinancés.** En 2009, la commune d'Icogne a investi pour 770000 francs. «Cette somme a été utilisée pour l'aménagement d'un bureau pour le juge de commune. Elle concerne aussi l'achat de logiciels et de matériel pour la mise en place de la gestion électronique des documents de l'administration, la poursuite des études de la rénovation de la place du Moulin et de la place Roger-Bonvin, notre participation à l'UAPE de Martelles, le solde de l'achat de l'Unimog, la création de places de parc aux Essampilles ainsi que notre participation à la construction des routes cantonales et nationales», déclare le président. Des investissements entièrement financés par la marge d'autofinancement.

**Icogne Energie SA.** Le gros dossier d'Icogne reste la fameuse centrale électrique d'Icogne Energie SA, budgétisée à 3,5 millions et qui devrait rapporter entre 200000 et 250000 francs annuels. Si l'autorisation de turbiner est déjà délivrée, reste à obtenir l'autorisation de construire. Une opposition de la commune de Lens ralentit le processus. «Lens fait valoir les 16 mètres de chute situés sur son territoire pour justifier son opposition. Il va donc falloir trouver une contrepartie à ces 16 mètres. Je suis optimiste, on devrait aboutir à une solution et pouvoir démarrer les travaux au plus tôt», déclare Eric Kamerzin tout en soulignant que l'assemblée primaire a prié le Conseil communal de tout faire pour garder la maîtrise des dossiers de l'eau et de l'énergie.

Autres travaux à venir: le réaménagement complet du centre du village, la réhabilitation de la fontaine Roger-Bonvin et l'assainissement et la transformation des anciens congélateurs en local pour les archives.

FRANCE MASSY